

ACCOR, numéro un mondial de l'hypocrisie

Combien payez-vous

pour votre chambre d'hôtel ?

70, 80, 100, 120 euros, voire beaucoup plus...

Combien touche la femme de ménage qui

nettoie votre chambre ?

2 euros à peine !

Le secret : la sous-traitance

Pourquoi le groupe ACCOR confie-t-il le nettoyage de ses hôtels

(Etap, Formule 1, Frantour, Ibis, Mercure, Novotel, Sofitel...) à d'autres entreprises ?

Parce que c'est le moyen d'obtenir que le travail soit fait au moindre coût.

Mais à quel prix pour ceux qui le font ?

Un exemple : les méthodes de la société sous-traitante Arcade :

embaucher des femmes immigrées de fraîche date, de préférence ne sachant pas lire ni écrire, éventuellement sans papiers ; leur faire signer des contrats à temps partiel sans jours ni horaires définis et leur faire faire chaque jour le nombre d'heures juste nécessaire pour nettoyer les chambres occupées dans la nuit ; leur payer au SMIC horaire non pas les heures effectivement travaillées, mais les heures théoriques définies par un barème imposé (4 chambres à l'heure dans les hôtels Etap, 3,5 dans les Ibis, 3 dans les Sofitel...); leur mettre sur le dos des contremaîtres impitoyables ; les remplacer sans indemnités une fois qu'elles ont le dos et les genoux foutus.

Sous-traitance = Sourire et Surexploitation

La solution : Lutte et Solidarité

En 2002, trente-trois des femmes de ménage Arcade/ACCOR se mettaient en grève pour demander, entre autres, une réduction des cadences de travail imposées. Au bout d'un an, et grâce à un soutien actif qui ne s'est pas démenti, elles reprenaient le travail, **victorieuses !**

Un an plus tard, la société Arcade licencie la plus active d'entre elles, celle qui, en tant que déléguée syndicale, se battait jour après jour pour faire respecter les accords de fin de grève. Et sait assez bien s'y prendre pour faire entériner ce licenciement par l'inspection du travail...

En 2003, sous la pression du bruit fait par la grève, la direction d'ACCOR s'était résolue à faire signer une « charte » à ses sous-traitants leur imposant des règles de bonne conduite (les clauses n'en ont jamais été rendues publiques. De toute évidence, la répression antisyndicale ne faisait pas partie des interdictions...).

En août 2004, face aux protestations s'élevant contre le licenciement de Faty Mayant, Mme Cathy Kopp a déclaré au journal *Libération* : « Nous voulons internaliser le nettoyage de nos hôtels. »

**De toute évidence, les protestations paient
quand elles arrivent aux oreilles des dirigeants du groupe.**

Alors, criez avec nous :

**ACCOR doit embaucher
les hommes et les femmes qu'il fait travailler !**